

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

| Nombre de Membres   |          |          |
|---------------------|----------|----------|
| Membres en exercice | Présents | Votants  |
| 22                  | 17       | 17<br>+4 |

**Date de convocation  
11 septembre 2024**

**Date d'affichage  
11 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents** : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

**Représentés** : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Laurent JÉROME représenté par monsieur Robert BESANÇON, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

**Absent** : Marcel CHRISTEL

**Vincent BLANCHOT** a été nommé secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

**Objet : Chanvrière : délégation du droit de préemption à TCM**

**N° de délibération : 20240960**

M. Besançon rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 10 juin et qui porte le même objet.

Suite à l'implantation de la Chanvrière de l'Aube à l'ouest de son territoire et la sensibilité des élus aux potentialités que la coopérative peut générer, la commune de SAINT-LYE a modifié et approuvé son PLU, en autorisant l'aménagement d'une zone d'activité en deux phases sur 68 ha autour de la coopérative chanvrière.

Troyes Champagne Métropole a approuvé la réalisation d'un parc d'activité dédié à la « Bioéconomie » autour de la valorisation du chanvre, aux abords immédiats de l'unité de production.

L'objectif est de proposer des terrains aménagés dans un environnement de qualité pour installer des entreprises en quête de recherche et développement de produits issus de la fibre végétale.

Une commune a la possibilité de déléguer son droit de préemption à un EPCI y ayant vocation. Cette délégation peut porter sur une zone concernée ou n'être accordée qu'à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier.

Dans la perspective de voir TCM assurer le développement de cette zone de qualité et au regard de sa compétence économique, le conseil municipal de SAINT-LYE peut solliciter TCM pour lui déléguer son droit de préemption sur l'emprise de ce projet de zone d'activité.

Il informe le conseil de l'omission par Troyes Champagne Métropole de deux parcelles dans celles pour lesquelles ils souhaitent obtenir délégation du droit de préemption.

Il s'agit des parcelles situées en zone 1AUY et cadastrées ZW9 et ZW153.

**Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide :**

- **D'ANNULER** la délibération du 10 juin 2024 portant le même objet.
- **D'ACCEPTER** la délégation du droit de préemption de la commune de SAINT-LYE au profit de Troyes Champagne Métropole sur la partie classée en AUY des parcelles cadastrées section ZW suivantes sises à Saint-Lyé :
- Zone 1AUY : parcelles n° 7, n° 8, n° 9, n°10, n°126, n°156, n° 162, n° 164, n° 27, n° 170, n° 173, n° 11, n° 151, n° 153, n° 171, n° 46, n° 47, n° 48, n°49, n° 50, n° 51, n° 52, n° 53, n° 54.
- Zone 2 AUY : parcelles n° 2 à n° 6.

Et dont la situation est précisément mentionnée au plan joint ; considérant que des parcelles pourraient avoir changé de numéros cadastraux à l'issue de divisions cadastrales,



| Conseillers présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non participants |
|----------------------|--------------------|------|--------|------------|------------------|
| 17                   | 21                 | 21   | 0      | 0          | 0                |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT  
Secrétaire

Nicolas MENNETRIER  
Maire

